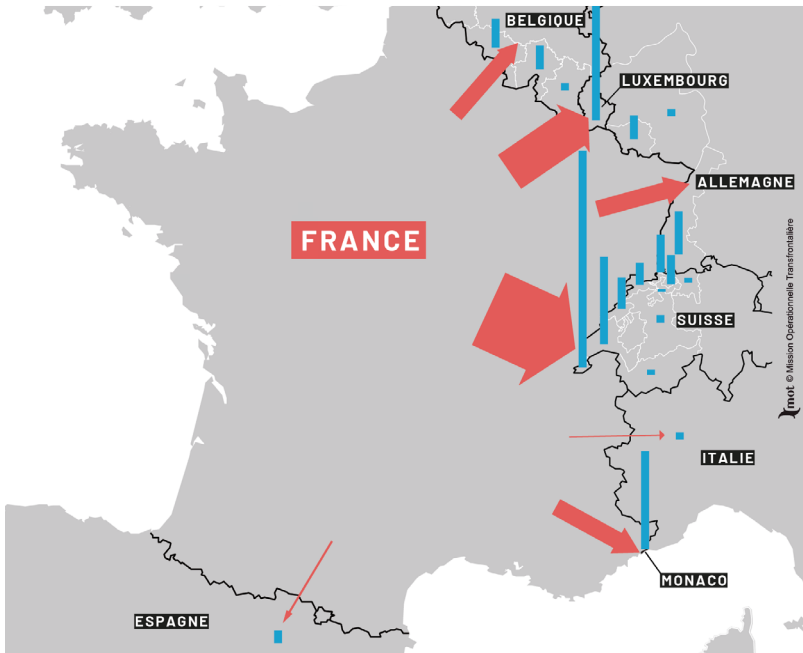


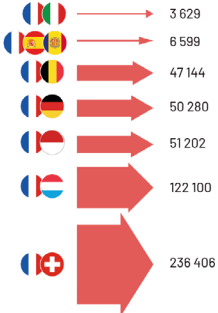
DOSSIER DE PRESSE

Manifeste pour un développement économique équilibré des TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

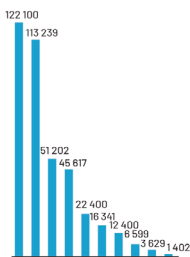
Avril 2026



Nombre total de travailleurs frontaliers résidant en France par pays de destination



Nombre de travailleurs frontaliers résidant en France par territoire de destination dans le pays voisin



Sources :
INSEE (France), 2022
INAMI (Belgique), 2024
STATEC (Luxembourg), 2024
BA (Allemagne), 2024
OFS (Suisse), 2025 (3ème T.)
IMSEE (Monaco), 2024



Sommaire

CARTE Les flux de travailleurs frontaliers
aux frontières françaises..... 3

**MANIFESTE POUR UN
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES
TRANSFRONTALIERS** 4

Le travail transfrontalier, opportunité et défi
pour les territoires 4

**Appel à un co-développement
transfrontalier** équilibré et complémentaire.. 4

20 propositions pour un développement
équilibré des bassins de vie et d'emploi
transfrontaliers 4

Pour faciliter la mise en oeuvre 6

**TÉMOIGNAGES
ISSUS DES TERRITOIRES** 7

Grand Genève Christian Dupessey, Président de
la MOT, Maire d'Annemasse de 2008 à
2026 7

Arc jurassien Nathan Sourisseau, Vice-Président
de la MOT délégué à l'emploi, Conseiller
communautaire délégué à la coopération
transfrontalière et à l'Arc jurassien, Grand
Besançon Métropole 8

Arc jurassien François Gsell, Chef d'Entreprise,
ACTEMIUM 9

CARTE Les territoires transfrontaliers aux
frontières françaises & Les trois niveaux de la
coopération..... 10

**PRÉSENTATION
DE LA MOT** 11

**RESSOURCES &
CONTACT** 12

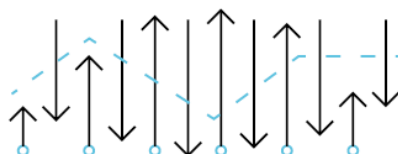
**LES TERRITOIRES
TRANSFRONTALIERS
REPRÉSENTENT**



40%

du territoire de
l'Union européenne.

Plus d'1 Européen sur 3 vit
dans un espace frontalier.



2 MILLIONS

de travailleurs frontaliers dans l'UE
dont plus de 20 % vivant en France.*

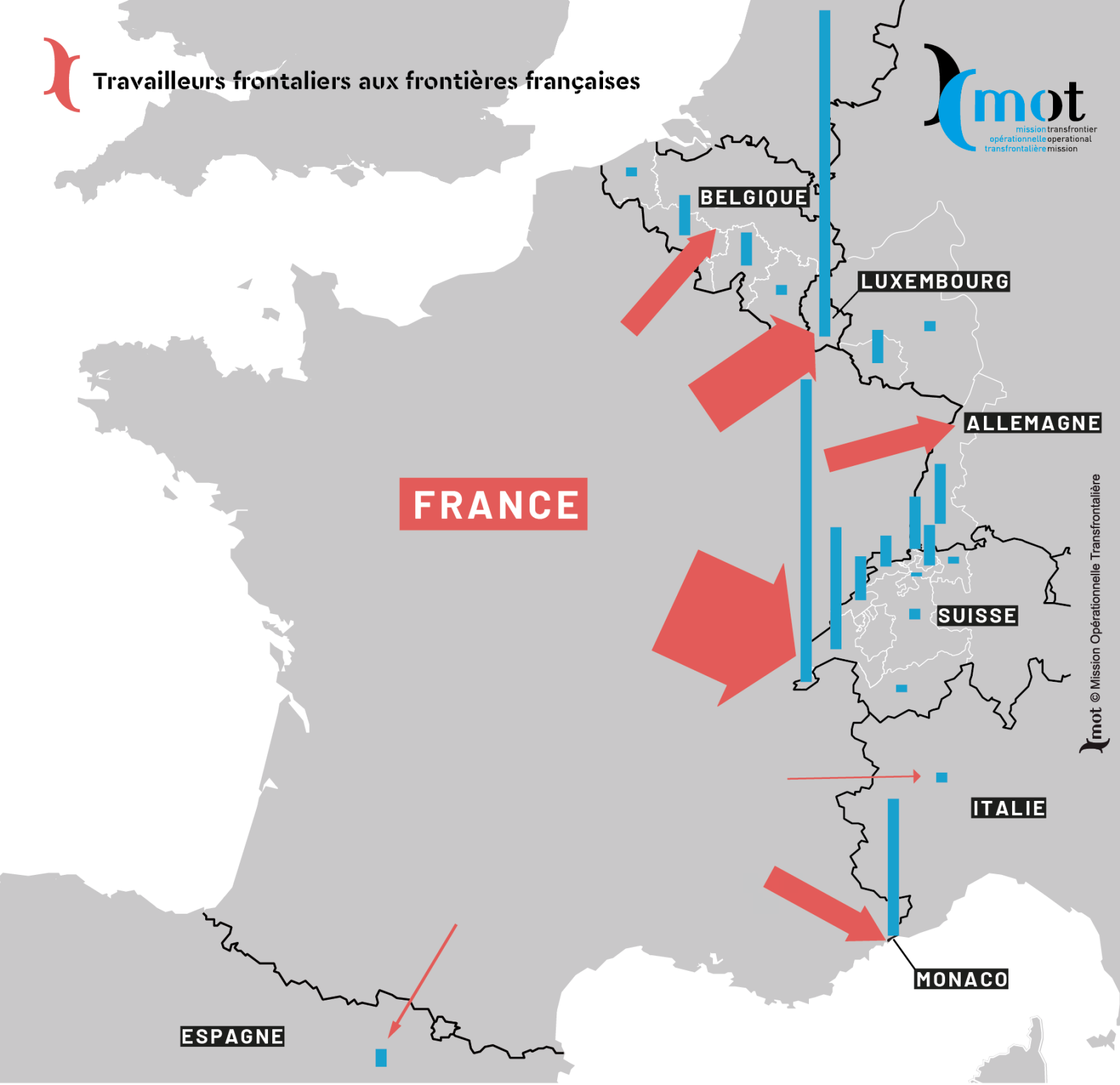
20 000 KM

DE FRONTIÈRES TERRESTRES INTERNES À L'UE.

37

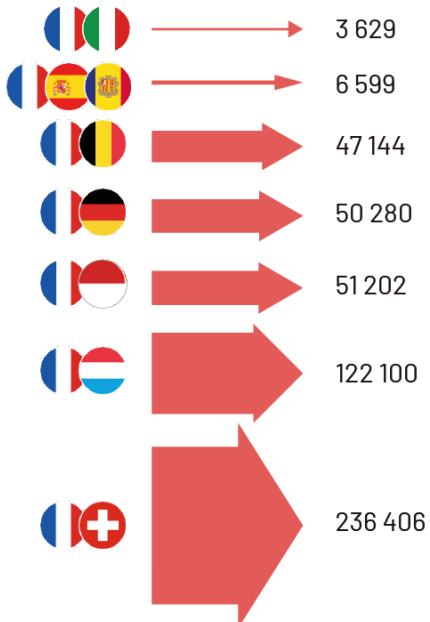
agglomérations
transfrontalières
en Europe.



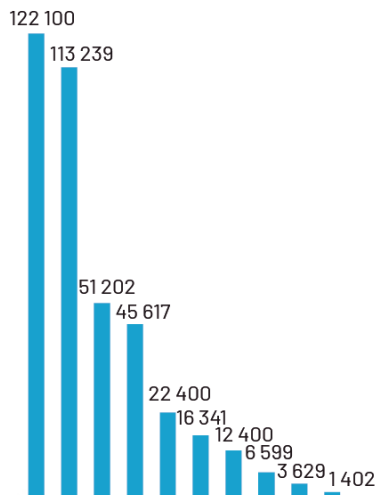


© mot Mission Opérationnelle Transfrontalière

Nombre total de travailleurs frontaliers résidant en France par pays de destination



Nombre de travailleurs frontaliers résidant en France par territoire de destination dans le pays voisin



Sources :

- INSEE (France), 2022
- INAMI (Belgique), 2024
- STATEC (Luxembourg), 2024
- BA (Allemagne), 2024
- OFS (Suisse), 2025 (3ème T.)
- IMSEE (Monaco), 2024

Manifeste pour un développement économique équilibré des territoires transfrontaliers

Le travail transfrontalier, opportunité et défi pour les territoires

Près de **520 000 travailleurs frontaliers** résidant en France traversent la frontière quotidiennement pour aller travailler dans un pays voisin. Ils jouent un rôle déterminant dans l'économie des bassins de vie transfrontaliers. En Suisse ou au Luxembourg, où les salaires sont presque multipliés par deux par rapport à la France, ils occupent respectivement 236 000 et 122 000 emplois. A ces flux s'ajoutent ceux à destination de Monaco, qui concernent environ 51 000 travailleurs frontaliers, soit 65% du nombre total d'emplois. Les flux de travail vers d'autres pays frontaliers, comme la Belgique où l'Allemagne, affichent des chiffres moins élevés (50 000 vers l'Allemagne, 47 000 vers la Belgique), mais caractérisent l'**interdépendance forte** qui existe entre les bassins d'emploi de chaque côté de la frontière. Dans les espaces transfrontaliers franco-italiens et franco-hispano-andorrans, où les barrières physiques à la mobilité sont bien plus importantes et où les écarts de salaire sont moins marqués que ceux observés sur d'autres frontières, le nombre de travailleurs frontaliers est bien moindre (6 600 vers l'Espagne et l'Andorre, 3 600 vers l'Italie). À l'inverse, les flux de travailleurs frontaliers vers la France demeurent très limités (environ 15 000).

Qu'il soit très attractif ou limité par des obstacles, **le travail transfrontalier présente des enjeux majeurs** pour ces territoires, qui diffèrent selon chaque frontière. Ils peuvent être **partagés par les deux versants** d'une même frontière ; c'est le cas, par exemple, de la pénurie de main d'œuvre dans certains **métiers en tension** et des **difficultés de recrutement** auxquelles font face les employeurs dans les territoires transfrontaliers, qui mettent en exergue le **manque de coordination** des deux versants, mais également les **différents obstacles qui freinent la mobilité transfrontalière des actifs** (juridiques, administratifs, physiques, linguistiques...). Mais dans certains cas, les différences de salaire, de conditions fiscales et sociales et les externalités de l'attractivité du travail frontalier font apparaître des **déséquilibres forts**, qui impactent les collectivités et l'activité économique du versant majoritairement résidentiel au profit du versant à dominante productive.

Entre mai 2025 et janvier 2026, la MOT a réuni un **groupe de travail** avec ses adhérents et des acteurs de l'emploi situés sur chaque frontière autour de la thématique des métiers en tension. Ce travail en réseau a permis de déterminer les enjeux auxquels font face les territoires transfrontaliers et une liste de 20 propositions, qui visent à **soutenir le développement économique des territoires transfrontaliers d'une manière complémentaire, équilibrée et durable**.

Appel à un co-développement transfrontalier équilibré et complémentaire

Les bassins de vie et d'emploi transfrontaliers forment des territoires qui doivent être pensés non pas en concurrence, mais dans une logique de **coopétition**, modèle qui combine coopération et concurrence pour maximiser les synergies et l'attractivité. Il est donc nécessaire de :

- ▶ Utiliser les **complémentarités** pour traiter les enjeux communs, et dans une perspective **d'intégration transfrontalière**
- ▶ Retrouver un **équilibre** entre versants productifs et versants résidentiels pour renforcer la cohésion territoriale
- ▶ Reconnaître le besoin de **différenciation**, en permettant des réponses adaptées aux réalités de chaque frontière
- ▶ Adopter une **approche systémique**
- ▶ S'orienter vers un **aménagement coopératif** des territoires transfrontaliers, fondé sur des gouvernances et des stratégies territoriales partagées.

20 propositions pour un développement équilibré des bassins de vie et d'emploi transfrontaliers

La MOT et son réseau ont exploré différents leviers d'action dans le cadre du groupe de travail « Métiers en tension ». Compte tenu des spécificités de chaque frontière, ces propositions ne sauraient s'appliquer uniformément sur l'ensemble des territoires transfrontaliers. Elles doivent être comprises comme une « boîte à outils » pouvant être mobilisée et adaptée selon les situations de chaque frontière. Ces propositions sont divisées en trois grands enjeux :

- ▶ Renforcer la **complémentarité** au sein des bassins d'emploi transfrontaliers
- ▶ Renforcer l'**attractivité** du marché de l'emploi dans les espaces frontaliers français en tension
- ▶ Réduire les déséquilibres des bassins de vie et d'emploi au travers d'une **solidarité financière transfrontalière** renforcée

Renforcer la complémentarité au sein des bassins d'emploi transfrontaliers

Développer la formation dans la zone frontalière

- ▶ **Proposition 1 :** Développer une stratégie commune de formation à l'échelle transfrontalière, incluant le cofinancement de dispositifs communs (ex : plateaux techniques de formation communs pour les filières industrielles), le rapprochement et la comparabilité des certifications professionnelles, et la recherche de nouvelles sources de financement (EURES, fonds européens, outils innovants).
- ▶ **Proposition 2 :** Structurer une offre de formation transfrontalière ciblée sur les métiers en tension partagés, en privilégiant les filières où les écarts de salaires sont moins marqués.

Faire du transfrontalier un levier de retour à l'emploi

- ▶ **Proposition 3 :** Mettre en place un accompagnement coordonné des personnes sans emploi de part et d'autre de la frontière, incluant des incitations financières facilitant la mobilité transfrontalière (primes de mobilité, compensation des frais de transport...)
- ▶ **Proposition 4 :** Accompagner les frontaliers en perte d'emploi souhaitant réintégrer le marché du travail côté français, en valorisant systématiquement les compétences acquises de l'autre côté de la frontière (linguistiques, techniques...)

Renforcer l'intégration transfrontalière du marché du travail

- ▶ **Proposition 5 :** Créer un mécanisme de temps partiel transfrontalier pour les métiers en tension communs permettant de travailler de manière flexible de part et d'autre de la frontière.
- ▶ **Proposition 6 :** Développer des filières économiques locales partagées ou labellisées transfrontalières dans des secteurs clés, tant dans les filières déjà implantées que dans les filières émergentes.
- ▶ **Proposition 7 :** Créer des guichets uniques transfrontaliers pour les employeurs et les travailleurs, sous forme de plateformes bilingues/transfrontalières avec simulateurs de droits, guides pratiques et des conseillers transfrontaliers pour aider à naviguer entre les systèmes (EURES renforcés localement).

Renforcer l'attractivité du marché de l'emploi dans les espaces frontaliers français en tension

Améliorer et valoriser les conditions de vie au travail

- ▶ **Proposition 8 :** Améliorer les conditions de vie au travail dans les entreprises françaises en agissant sur l'organisation, les conditions matérielles et les dispositifs de qualité de vie (compléments salariaux, avantages en nature, retraite, temps de travail, transports...)

- ▶ **Proposition 9 :** Objectiver et valoriser la rémunération globale et la qualité de vie au travail en zones frontalières françaises, au-delà de la seule fiche de paie, en mettant en comparaison les avantages existants (salaire net réel, compléments de rémunération, avantages sociaux, temps de travail, temps de trajet, télétravail, prévention santé, responsabilité sociale), afin de rendre les conditions d'emploi côté français plus lisibles et attractives.

Réduire les écarts de revenu

- ▶ **Proposition 10 :** Mettre en place des dispositifs ciblés d'exonération de cotisations salariales dans les espaces frontaliers en tension pour augmenter le salaire net des travailleurs côté français et réduire les écarts de revenu, en envisageant un mécanisme dégressif permettant d'éviter un simple décalage spatial de l'effet frontière.

Accompagner les entreprises de la zone frontalière

- ▶ **Proposition 11 :** Encourager l'installation d'entreprises du pays voisin sur le versant français afin de rapprocher les employeurs des bassins de main d'œuvre locaux et de renforcer les échanges économiques transfrontaliers.
- ▶ **Proposition 12 :** Promouvoir l'installation de filières d'avenir et d'innovation non délocalisables, qui offrent stabilité, attractivité, et perspectives économiques fortes pour le territoire.

Améliorer les conditions d'accès au logement et le pouvoir d'achat des résidents de la zone frontalière qui travaillent en France

- ▶ **Proposition 13 :** Développer l'offre de logements accessibles pour les travailleurs non frontaliers et faciliter l'accession à la propriété dans les zones sous pression via des dispositifs adaptés (indemnité de résidence, Bail Réel Solidaire, adaptation des plafonds de ressources...)
- ▶ **Proposition 14 :** Créer un dispositif de compensation du surcoût du logement et des conditions de vie en zone frontalière afin de soutenir les ménages les plus fragiles.

Développer des mécanismes de fidélisation de la main d'œuvre, notamment à destination des jeunes

- ▶ **Proposition 15 :** Créer un mécanisme permettant de financer la formation de tout apprenant (étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle...), en contrepartie de leur engagement à travailler sur le versant français pour une période donnée (fonds alimenté conjointement par les entreprises françaises et l'Etat, dispositif de contrat d'allocation d'études...)
- ▶ **Proposition 16 :** Inciter les jeunes actifs à s'installer et travailler dans les zones frontalières françaises via des dispositifs innovants d'attractivité et de fidélisation (« welcome pack » donnant des avantages à l'installation, programmes de découverte des entreprises locales...)

Réduire les déséquilibres des bassins de vie et d'emploi au travers d'une solidarité financière transfrontalière renforcée

- ▶ **Proposition 17 :** Mettre en place un mécanisme de compensation financière lorsque la formation d'un actif a été assurée par le pays voisin, afin que le pays d'emploi contribue équitablement au financement de ces compétences.
- ▶ **Proposition 18 :** Renforcer la participation financière des pays voisins au financement de l'indemnisation chômage dans les territoires où les différentiels salariaux sont élevés.
- ▶ **Proposition 19 :** Mettre en place un dispositif permettant aux employeurs étrangers de contribuer au financement du logement de leurs salariés résidant sur le versant français, sur le modèle d'un « 1% logement » transfrontalier.
- ▶ **Proposition 20 :** Afin de soutenir les communes accueillant un nombre important de travailleurs frontaliers, mettre en place des outils permettant de financer le développement d'infrastructures, de services et d'équipements publics faisant face à une forte demande (mobilité, éducation, santé...), tels que :
 - ▶ Des mécanismes de compensation et de contribution du pays d'emploi vers le pays de résidence fléchés directement vers les territoires frontaliers concernés ;
 - ▶ Des fonds de solidarité transfrontalière, co-financés équitablement par les Etats des deux côtés de la frontière.

Pour faciliter la mise en œuvre ...

Les réflexions et les propositions établies dans ce manifeste suite aux travaux du réseau de la MOT s'inscrivent dans les objectifs **de développement économique, de libre-circulation, de cohésion territoriale et de résolution des obstacles à la coopération transfrontalière** établis par l'Union européenne, mais également de **résilience des territoires transfrontaliers**, dans un contexte international incertain. Elles appellent désormais à une prise en compte renforcée des enjeux qui y sont liés par l'ensemble des acteurs concernés.

L'**implication des autorités publiques** à tous les niveaux et leur **articulation avec les acteurs de l'économie, de l'industrie et de l'emploi** dans les territoires sont primordiales. Au-delà du niveau local, pour qui les propositions doivent servir de « **boîte à outils** » au service des situations spécifiques à chaque frontière, les Etats doivent renforcer leur connaissance et leur prise en compte des dynamiques transfrontalières, et être garants d'une coordination verticale qui fonctionne, avec des portes d'entrée bien identifiées dans les territoires, **pour faciliter la remontée des enjeux transfrontaliers**. La coordination doit également se faire de manière horizontale et diagonale avec les pays voisins, pour **assurer une compréhension commune des enjeux et une complémentarité dans les politiques publiques des deux côtés de la frontière**.

A ces fins, des outils transversaux doivent voir le jour pour faciliter l'identification et le traitement des problématiques transfrontalières. L'**observation territoriale** des thématiques liées au travail transfrontalier doit devenir systématique à tous les niveaux, et être mise en œuvre par les acteurs locaux, les ministères et l'Union européenne pour servir **d'outil d'aide à la décision sur les questions d'équité économique, sociale et fiscale en zone frontalière**. Le dispositif *BridgeforEU*, qui vise à faire disparaître les obstacles juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière, permettra de renforcer la croissance et le développement économiques des territoires transfrontaliers. Son bon fonctionnement est conditionné à une **implication pleine des autorités locales et de l'Etat à la fois centralisé (ministères) et déconcentré (préfectures)**.

Plus d'infos :

- ▶ www.espaces-transfrontaliers.eu



Contacts MOT :

Jean RUBIO
+33 7 57 81 68 80
jean.rubio@mot.asso.fr

Baptiste ROUTIER
+33 7 44 31 60 73
baptiste.routier@mot.asso.fr

Témoignages

Le Grand Genève



Christian Dupessey

Président de la MOT,
Président du Pôle
métropolitain du
Genevois français,
Maire d'Annemasse de
2008 à 2026

Quels sont les effets du travail frontalier sur le territoire du Grand Genève ?

La métropole franco-genevoise demeure un territoire très attractif, porté par le dynamisme économique de Genève, véritable locomotive régionale. L'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers génère des retombées financières pour les collectivités locales, notamment grâce aux versements liés à la contribution financière genevoise (CFG), issue de l'imposition des frontaliers, ainsi qu'à une coopération politique étroite à l'échelle du Grand Genève.

Cependant, ce modèle engendre aujourd'hui des déséquilibres préoccupants : une forte croissance de l'emploi côté suisse, combinée à une pression accrue sur le logement côté français et à un coût de la vie très élevé. Cette situation fragilise la cohésion sociale : les inégalités se creusent, les salariés rémunérés en euros peinent à se loger et à vivre sur le territoire, tandis que les entreprises et les services publics français rencontrent des difficultés croissantes de recrutement.

Quelle est aujourd'hui la principale difficulté engendrée par ce déséquilibre ?

La principale difficulté réside dans l'accès au logement. Le Genevois français est aujourd'hui le deuxième territoire le plus cher de France après l'Île-de-France. Cette situation a des conséquences directes : les ménages les plus modestes peinent à se loger, malgré les efforts engagés par certaines communes comme Annemasse, qui compte près de 30 % de logements sociaux.

Cette tension accentue les inégalités et exclut progressivement une partie des actifs locaux. Les salariés rémunérés en euros ont de plus en plus de difficultés à trouver leur place, ce qui impacte directement l'attractivité des employeurs locaux et aggrave les problèmes de recrutement dans les entreprises et les services publics du côté français.



Le bassin d'Annemasse, Grand Genève

Qu'attendez-vous concrètement de ce Manifeste ?

Ce Manifeste pose des constats justes et ouvre des pistes de réflexion pertinentes. Il est essentiel que les pouvoirs publics prennent pleinement en compte les spécificités des bassins de vie transfrontaliers.

Plusieurs leviers doivent être activés :

- faciliter l'accès à un logement abordable, notamment en soutenant le développement du bail réel solidaire (BRS), qui dissocie le foncier du bâti ;
- renforcer la maîtrise foncière des collectivités locales, afin de mieux orienter les politiques d'habitat et de développement économique ;
- accompagner les acteurs locaux sur les enjeux d'emploi, en intégrant des dispositifs tels que les primes de vie chère ou les politiques de fidélisation des salariés.

Enfin, ce Manifeste doit permettre d'encourager l'innovation et l'expérimentation de mesures spécifiques adaptées aux réalités des territoires transfrontaliers. Des outils existants, comme la loi « 3DS », pourraient être davantage mobilisés dans cette perspective.

L'Arc jurassien



Nathan Sourisseau
Vice-Président de la MOT
délégué à l'emploi,
Conseiller communautaire
délégué à la coopération
transfrontalière et à l'Arc
jurassien, Grand Besançon
Métropole

« Si, historiquement, les coopérations transfrontalières entre le territoire bisontin et la Suisse étaient liées aux fonctions métropolitaines de la ville de Besançon, la situation a bien évolué. Désormais, la saturation du marché immobilier sur la bande frontalière diffuse ses effets au-delà de celle-ci : le territoire du Grand Besançon, pourtant situé à une cinquantaine de kilomètres de la frontière, est directement concerné par cet « effet frontière ».

De nombreux jeunes formés à Besançon dans les secteurs de l'horlogerie et des microtechniques s'orientent vers des emplois en Suisse, parfois tout en continuant de résider sur notre territoire. Cette dynamique n'est pas en soi problématique ; elle offre, au contraire, des débouchés professionnels attractifs, largement expliqués par le niveau des rémunérations pratiquées de l'autre côté de la frontière. Toutefois, dans ce contexte, plusieurs entreprises du bassin bisontin rencontrent des difficultés de recrutement. Il convient de souligner que ces entreprises sont souvent elles-mêmes dépendantes du marché suisse, car intégrées à un même écosystème de sous-traitance.

En tant qu'élu du Grand Besançon en charge des questions transfrontalières et vice-président de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, chargé de la transition économique et de l'emploi, j'ai souhaité engager une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés, pour traiter ces enjeux et faire émerger des

propositions et recommandations. Initialement centrée sur l'identification de leviers permettant de répondre à la problématique des métiers en tension dans les territoires frontaliers français, cette démarche a évolué, au fil des échanges, vers l'élaboration d'un manifeste global en faveur d'un développement économique équilibré des bassins de vie frontaliers.

Dans un contexte d'interdépendance croissante de nos économies, cette approche apparaissait comme la plus pertinente, fondée sur la recherche d'un partenariat équilibré et mutuellement bénéfique entre les deux versants de la frontière. Les propositions formulées - qu'il s'agisse du financement de la formation, de la mise en place de « temps partiels transfrontaliers » répondant aux besoins des entreprises de part et d'autre, ou encore d'une meilleure objectivation des avantages salariaux et de la qualité de vie au travail en France - s'inscrivent pleinement dans cette logique.

Je me félicite du travail accompli et forme le vœu que ce document soit largement diffusé et qu'il contribue utilement au débat public. Je ne doute pas qu'il parlera aux acteurs économiques du Grand Besançon comme à l'ensemble de ceux concernés par ces problématiques sur l'arc jurassien franco-suisse. »



L'Arc Jurassien, frontière franco-suisse

L'entreprise ACTEMIUM



François Gsell
Chef d'entreprise
Actemium Bonnétage
Automation – AC
Automation (Le Russey,
Doubs - Frontière
France/Suisse)



Quels sont les effets du travail frontalier pour votre entreprise ?

Tout d'abord, je souhaite préciser que l'idée n'est absolument pas d'opposer les travailleurs frontaliers avec les travailleurs français. Ce schéma est historique et typique de notre région.

Les effets sont nombreux et surtout ils s'amplifient :

- Le nombre d'emplois industriels est en chute libre depuis 30 ans, malgré un solde migratoire positif (en 15 ans, le nombre de travailleurs frontalier a doublé dans le Doubs).
- **Nous n'arrivons pas à attirer et maintenir les talents avec des salaires 2,5 à 3 fois inférieurs aux salaires Suisses** (et non, une belle cafétéria avec un babyfoot ne suffit pas !)
- **Nos apprentis sont formés en France puis partent en Suisse. Donc non seulement nous accentuons la pénurie de main d'œuvre industrielle qualifiée en sortie d'école mais en plus nous la finançons à perte !**
- Les frontaliers résidant en France mais travaillant en Suisse sont indemnisés par France Travail en cas de chômage, ce qui représente un coût significatif (800 M€/an selon l'UNEDIC). Malgré un projet d'ajustement, aucune réforme n'a encore été appliquée
- Quand une entreprise française arrive à trouver un nouveau collaborateur qui n'est pas de la région, son premier problème est de lui trouver un logement !

Quels sont les déséquilibres et difficultés pour votre entreprise dans ce contexte ?

Nous vidons progressivement notre tissu industriel proche de la frontière. Nous découvrons les problématiques de « villes dortoir » avec d'énormes flux de véhicules matin et soir sur des routes de montagne.

Aujourd'hui nous avons un effet « ciseau » : si on prend en compte l'augmentation du nombre d'habitants chaque année, combinée au pouvoir d'achat induit par un salaire

suisse, cela crée une pénurie importante de logements et une inflation des prix que des travailleurs avec un salaire français ne peuvent plus se payer.

La région se retrouve à devoir développer ses infrastructures, ses écoles, son service public, la gestion des nouveaux arrivants... sans aucune recette en contrepartie ! L'équilibre n'y est plus.

Qu'attendez-vous de ce Manifeste et des pouvoirs publics pour mieux répondre à ces enjeux ?

Des pouvoirs publics, j'en attends enfin une prise de conscience, et surtout... surtout..., qu'on arrête de nous dire que c'est compliqué !...

Ce manifeste a le mérite d'avoir réuni la vision de nombreux représentants des régions frontalières françaises. Nous avons identifié des problématiques différentes en fonction des localisations. Cela veut dire que les solutions doivent aussi être adaptées à chaque situation.

Nous devons nous concentrer sur des solutions concrètes pour valoriser nos industries côté français et toute la richesse technique dont nous disposons car si aujourd'hui les recherches d'économies sont dans toutes les discussions, nous tenons ici une source de revenus qui est une véritable pépite. En effet, l'expertise de notre région autour des savoir-faire microtechniques n'est plus à démontrer, et son rayonnement national et international est incontestable.

Nous sommes ici dans une Zone HPI (Haut Potentiel Industriel), alors arrêtons de nous poser des questions et agissons ! Lançons une « action test » et mesurons les effets ! Il y a un temps pour la réflexion (les 30 dernières années), et maintenant un temps pour l'action !

Il faut établir un barycentre sur la frontière et mettre en place une fiscalité spécifique et dégressive sur les entreprises locales afin de lisser les différences et rétablir les grands équilibres. Si on traite la problématique à la source, tout le reste va s'équilibrer naturellement.

Les trois niveaux de la coopération

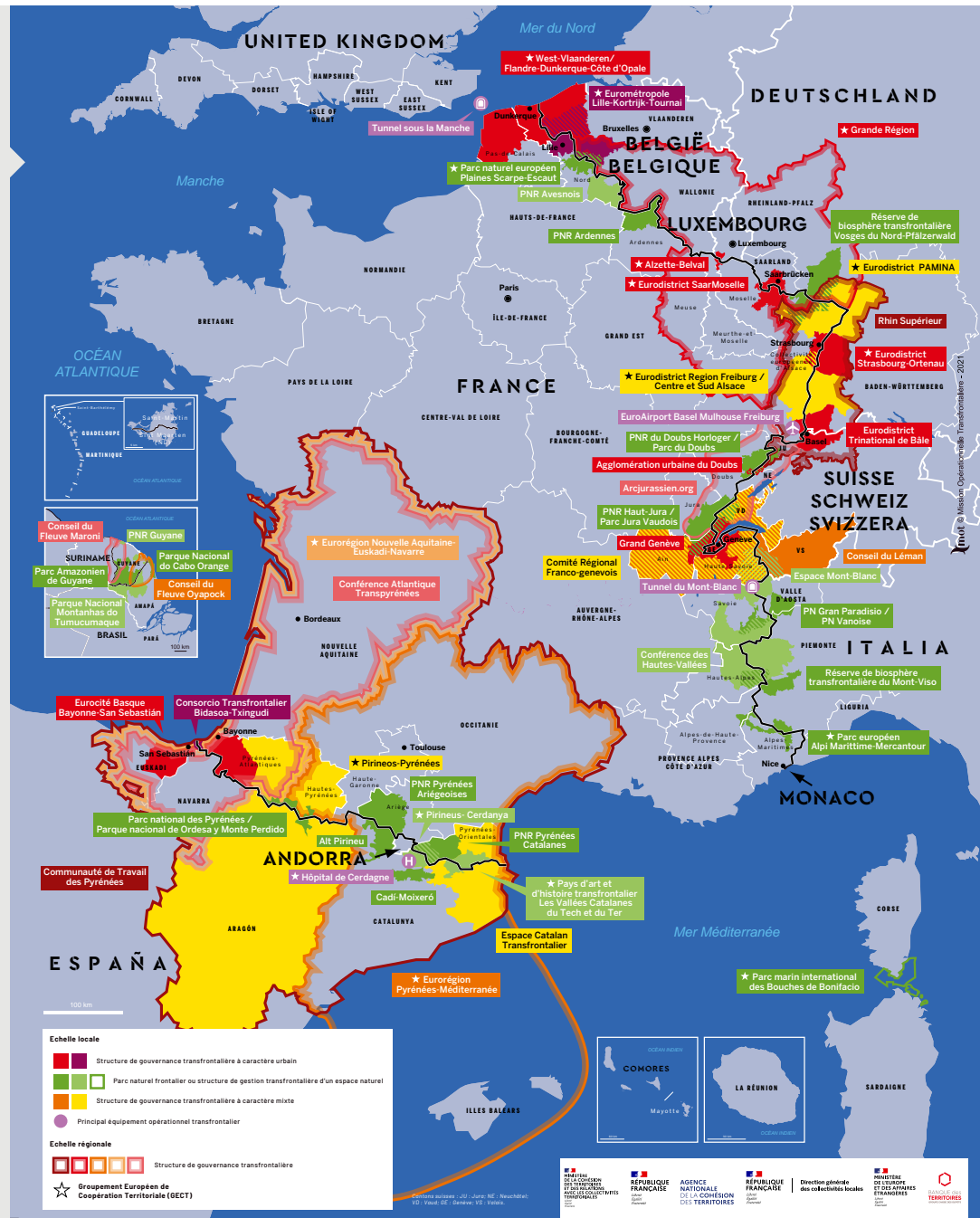
NIVEAU LOCAL : la frontière, lieu d'échanges et d'ouverture, est une ressource pour les habitants et les entreprises de ces territoires. Les habitants traversent la frontière pour travailler, consommer, se divertir, etc... C'est à la fois un environnement partagé, un lieu d'échanges commerciaux et touristiques, un marché de l'emploi commun et un partage de services publics.

NIVEAU NATIONAL : les espaces frontaliers sont périphériques et souvent mal appréhendés par les politiques nationales car la coexistence de différents systèmes politiques, juridiques, culturels ou linguistiques crée des obstacles à la coopération.

NIVEAU EUROPÉEN : libre circulation, cohésion territoriale et citoyenneté européenne sont au cœur du projet européen. Pourtant, les territoires transfrontaliers ne sont pas suffisamment pris en compte par les politiques européennes.

La France compte près de 3000 kilomètres de frontières. Les frontières françaises se caractérisent par un foisonnement de coopérations, résultant d'échanges multi-niveaux qui se déclinent différemment sur chaque territoire, que ce soit à l'échelle locale (eurodistricts, structures transfrontalières locales, etc.), à l'échelle interétatique avec l'implication indispensable de l'État (Traités bilatéraux comme celui d'Aix-la-Chapelle ou du Quirinal, Commissions intergouvernementales), ou à l'échelle régionale (Grande Région, Rhin supérieur, Eurorégions, etc.).

TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS AUX FRONTIÈRES FRANÇAISES



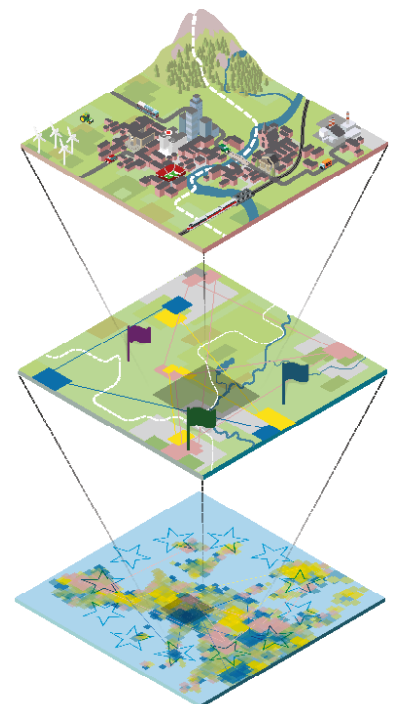
LE RÉSEAU DE LA MOT



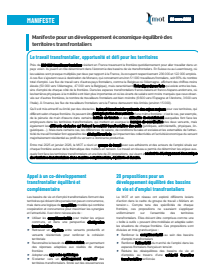
Qu'est-ce que la MOT ?

La MOT est une association spécialisée dans l'appui à la coopération transfrontalière. Elle a été créée en 1997 à l'initiative de l'État français. Son réseau regroupe plus de 100 acteurs de la coopération transfrontalière: structures transfrontalières, régions, départements, communes, groupements de communes et de collectivités, États, entreprises, fédérations et réseaux, agences d'urbanisme, etc. Elle a pour mission de défendre les intérêts des territoires transfrontaliers, de les mettre en réseau et de leur apporter une assistance opérationnelle et juridique. Son positionnement multiniveaux favorise le dialogue entre les autorités nationales, européennes, et les acteurs locaux et régionaux, pour une meilleure prise en compte des questions transfrontalières dans les législations.

<https://www.espaces-transfrontaliers.org/a-propos/lamot/>



Ressources utiles



Manifeste pour un développement économique équilibré des territoires transfrontaliers

A TÉLÉCHARGER ICI
https://www.espaces-transfrontaliers.org/wp-content/uploads/2026/04/2026_Manifeste_Dev_eco.pdf



Carte - Flux de travailleurs frontaliers aux frontières françaises

A TÉLÉCHARGER ICI
<https://www.espaces-transfrontaliers.org/cartes/travailleurs-frontaliers-aux-frontieres-francaises/>



Prise de position de la MOT – Proposition de loi visant à améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics (« loi Amiel »)

A TÉLÉCHARGER ICI
https://www.espaces-transfrontaliers.org/wp-content/uploads/2026/03/20260331-Prise-de-position-MOT-Loi_Amiel.pdf



Carte - Territoires transfrontaliers aux frontières françaises

A TÉLÉCHARGER ICI
<https://www.espaces-transfrontaliers.org/cartes/les-territoires-transfrontaliers-aux-frontieres-francaises/>



Focus - L'emploi transfrontalier

A TÉLÉCHARGER ICI
https://www.espaces-transfrontaliers.org/wp-content/uploads/2025/05/Plaquette_FOCUS_EMPLOI.pdf



Le réseau de la MOT

A TÉLÉCHARGER ICI
<https://www.espaces-transfrontaliers.org/membres/>



Site ressources sur la coopération transfrontalière

<https://www.espaces-transfrontaliers.org>

Contacts

Pour toute information complémentaire, demande d'interview, de photos :

DOMITILLE AYRAL
Responsable communication
mission opérationnelle transfrontalière
38 rue des bourdonnais
75001 paris

33 (0)7 80 91 47 97
domitille.ayral@mot.asso.fr

